

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°13/2022 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 18 février 2022 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente, notamment en matière tarifaire ;

DECIDE
Article 1 :

Les tarifs du *Service accueil de la Station biologique de Roscoff* sont fixés comme suit à partir du 01^{er} janvier 2022 :

Tarifs 2022 Service accueil – Station biologique		
Désignation	HT	TTC
chambre individuelle	58,00 €	63,80 €
> 6 nuits	15,00 €	16,50 €
Chambre 2 personnes	74,00 €	81,40 €
> 6 nuits	32,00 €	35,20 €
Chambre individuelle	58,00 €	63,80 €
Chambre 2 personnes	74,00 €	81,40 €
Nuitée étudiant SU	10,00 €	11,00 €
Etudiants autres universités	15,00 €	16,50 €
Enseignants	35,00 €	38,50 €
Loyer mensuel	200,00 €	220,00 €
Loyer semaine si moins d'1 mois	50,00 €	55,00 €
Repas étudiants SU	4,00 €	4,40 €
Menu étudiant autres universités	7,00 €	7,70 €
Menu Individuel	12,00 €	13,20 €
Menu 1 (vin et café inclus)	17,00 €	20,10 €
part alimentaire	15,00 €	16,50 €
part boisson	3,00 €	3,60 €
Menu 2 (vin et café inclus)	25,00 €	27,80 €
part alimentaire	22,00 €	24,20 €
part boisson	3,00 €	3,60 €
Menu 3 (vin et café inclus)	35,00 €	38,50 €
part alimentaire	32,00 €	36,00 €
part boisson	3,00 €	3,60 €
Banquet (vin et café inclus)	48,00 €	53,10 €
part alimentaire	45,00 €	49,50 €
part boisson	3,00 €	3,60 €
Apéritif	3,00 €	3,60 €
Dégustation bières bretonnes et cidre	4,50 €	5,40 €
Vin (rouge, rosé, blanc) en 75 cl	10,00 €	12,00 €
Café, Infusion, Thé	1,00 €	1,10 €
Café distributeur automatique	0,45 €	0,50 €
Salle de réunion (journée)	100,00 €	120,00 €
Auditorium (journée)	300,00 €	360,00 €
Visio conférence (heure)	50,00 €	60,00 €
Pause café	3,00 €	3,30 €
Photocopie	0,25 €	0,30 €
Posters	13,00 €	15,60 €

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 12 avril 2022

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM